

LA PRÉVOYANCE



MATHIEU

Kinésithérapeute, 50 ans

Marié, 2 enfants

Revenus annuels : **50 000 €**

Une Prévoyance ? Je n'en ai pas besoin, je possède déjà une mutuelle pour le remboursement de mes frais médicaux.



ATTENTION!

La prévoyance **n'est pas** une complémentaire santé !



PRÉVOYANCE

Elle garantit des revenus de remplacement (une rémunération en cas d'incapacité temporaire ou définitive d'exercer votre activité).



MUTUELLE



La mutuelle donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé. Elle permet de compléter les remboursements de la Sécurité Sociale.

Exemple : frais chez le médecin, ostéopathe...

La prévoyance compense les pertes de revenus de l'assuré en cas d'impossibilité de travailler, lui permettant ainsi de maintenir son niveau de vie dans des circonstances difficiles:

- En cas d'**arrêt de travail** temporaire ou définitif, **les indemnités journalières** vous permettront de maintenir un revenu pendant une durée maximale de **3 ans**.
- En cas d'**invalidité**, une **rente** vous sera versée jusqu'à la retraite si nécessaire afin de compenser la perte de revenus.
- En cas de **décès**, votre contrat peut prévoir le versement d'un **capital** pour le financement des obsèques notamment, une **rente** pour **l'éducation** de vos **enfants** ou de votre **conjoint** survivant.



MATHIEU

Kinésithérapeute, 50 ans

Marié, 2 enfants

Revenus annuels : **50 000 €**

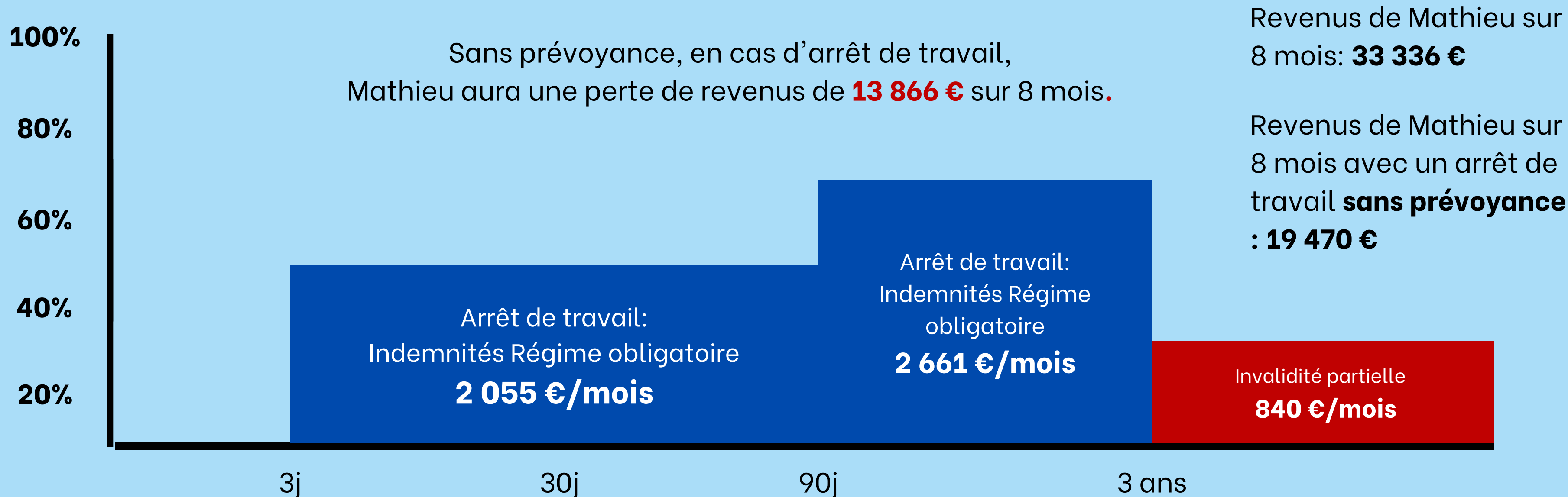
Je reste sur ma position ; je ne tombe jamais malade et cela fait plus de 5 ans que je n'ai eu aucun accident.



Un matin d'hiver, Mathieu décida d'aller à la patinoire avec sa fille. Malheureusement, il perdit très vite l'équilibre et se fit une fracture à la main. Il est dans l'obligation de se mettre en arrêt de travail. Mathieu se retrouve donc en incapacité de travailler durant 8 mois.

QUE SE PASSE-T-IL DANS CE CAS ?

REVENUS DE MATHIEU **SANS PRÉVOYANCE**



MATHIEU

Kinésithérapeute, 50 ans

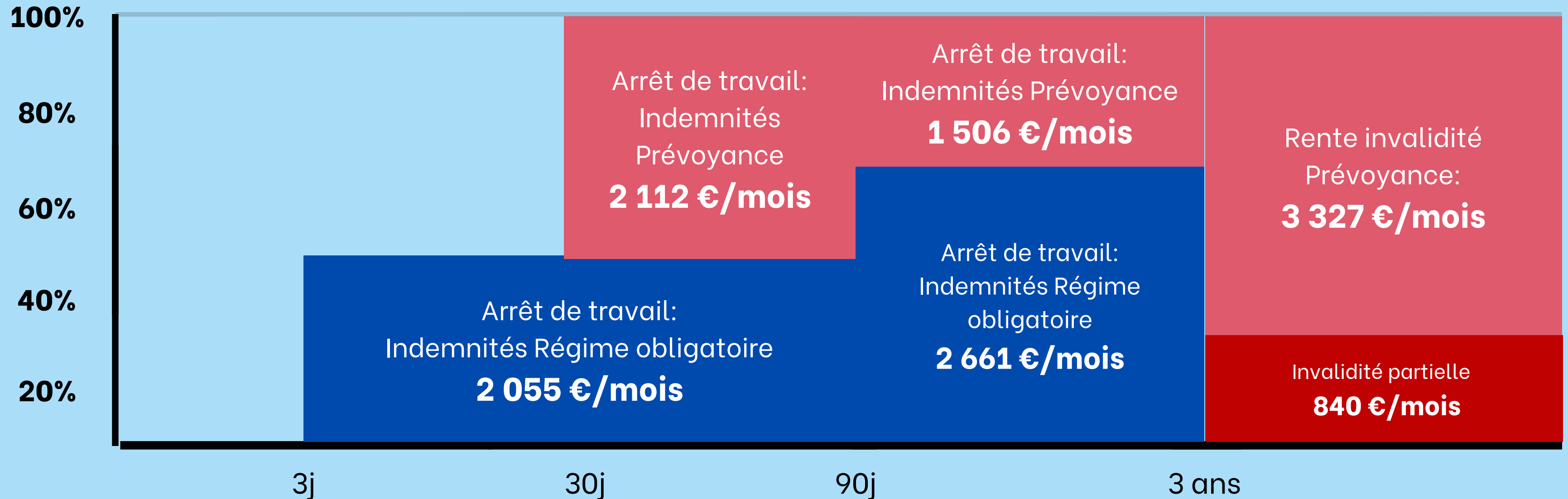
Marié, 2 enfants

Revenus annuels : **50 000 €**

Mais comment vais-je faire
pour payer mes factures ?
Et si je prenais une
prévoyance, qu'est-ce que
cela donnerait ?



REVENUS DE MATHIEU **AVEC PRÉVOYANCE**



Grâce à sa prévoyance, Mathieu reçoit l'intégralité de sa rémunération même en arrêt de travail.

Ici, franchise 30/03/30

Grâce à sa prévoyance, à partir de la 3ème année, Mathieu percevra une rente invalidité de 3 327 €/mois, soit sa rémunération actuelle.

MATHIEU

Kinésithérapeute, 50 ans

Marié, 2 enfants

Revenus annuels : **50 000 €**

En fin de compte, la Prévoyance est très utile pour nous, kinésithérapeutes ! Elle peut également me protéger quel que soit le motif de mon arrêt.



ATTENTION AUX CLAUSES D'EXCLUSIONS, MATHIEU !

Il faut être très vigilant dans le choix de son contrat de prévoyance. Votre conseiller se doit de s'intéresser à votre mode de vie, vos hobbies, vos antécédents médicaux pour être sûre que certaines clauses du contrat choisi ne viendront pas compromettre une quelconque prise en charge.

Quelques exemples:

Problème de dos:

- La plupart des contrats excluent voire conditionnent la prise en charge des affections liées au dos à une hospitalisation de plus de 48h.

Sport à risque:

- Vous êtes adepte du saut en parachute ou de la moto sur circuit, veillez à opter pour un contrat qui ne limite pas la couverture des accidents consécutifs à la pratique d'un tel sport.

Burn-out:

- Un arrêt de travail pour burn-out ne permet pas d'ouvrir le droit à une indemnisation sauf à avoir au préalable souscrit l'option concernée.



MATHIEU

Kinésithérapeute, 50 ans

Marié, 2 enfants

Revenus annuels : **50 000 €**

Et concernant le calcul de ma
rente invalidité, est-il le
même quel que soit le contrat
de prévoyance souscrit ?



LA RÉPONSE EST NON.

Dans les contrats de prévoyance, si le taux d'invalidité est égal ou supérieur à **66 %**, la rente est servie à **100 %**. L'invalidité est alors **totale**.

Si le taux est compris entre 33 % (parfois **15%**) et **66 %**, une rente proportionnelle est mise en service. L'invalidité est alors **partielle**.

Plusieurs modes de calcul existent dans les contrats de prévoyance pour calculer la rente d'invalidité en fonction du taux d'invalidité créant des disparités importantes en fonction des contrats.



Kinésithérapeutes : vérifiez que votre taux d'invalidité soit bien de 15 ou 16% pour une protection optimale !

Mode calcul rente		% de rente	Montant rente partielle
N/100	50/100	50%	2 000 €
N – 33/33	50 – 33/33	51,52%	2 060,80 €
3N/2	3*50/2	75%	3 000 €
N/66	50/66	75,76%	3 030,40 €

Les 5 dés d'une Protection optimale



1

Veillez à modifier votre prévoyance dès lors que vous changez de rémunération

Vos indemnités journalières sont calculées sur **la base de la rémunération** mentionnée dans votre contrat

2

Mettez à jour vos clauses bénéficiaires en cas de changement de situation personnelle (divorce notamment)

Ce serait dommage que votre ex-femme ou mari hérite de votre capital décès, qu'en pensez-vous ?

3

Vérifiez que votre contrat couvre les affections liées au dos et ce, sans hospitalisation

Certains contrats les excluent ou conditionnent la prise en charge à 24h minimum d'hospitalisation mais un lumbago ne nécessite pas forcément d'hospitalisation...

4

Attention aux délais d'attente

OU délai de carence
C'est la période qui suit la souscription d'un contrat et pendant laquelle l'assuré va cotiser sans pour autant bénéficier des prestations pour tout ou partie des risques

5

Pensez à la garantie croisée entre associés

En cas de disparition soudaine d'un associé, des difficultés financières et relationnelles avec les héritiers peuvent émerger pour l'associé survivant risquant de l'empêcher de conserver le contrôle de son entreprise

Une Protection entre associés permet de racheter aux héritiers les parts de l'associé défunt.

Il est toutefois important de consulter votre Expert-comptable pour insérer une clause type dans vos statuts et pacte d'associés.

Me contacter :

Par mail à sonia@valorisconseil.fr

Par téléphone au [06.45.06.23.37](tel:06.45.06.23.37)

Prenez rendez-vous en cliquant

[ICI](#)

